

## Edito | Cet assassinat, au coeur de la République, appelle une mobilisation générale

**Après cet horrible assassinat d'un de ces jeunes professeurs qui font ce qu'ils peuvent pour arracher une jeunesse à l'obscurantisme que faudra-t-il donc encore pour que nous nous réveillions ? Que nous en finissions avec cette lâcheté quotidienne qui s'infiltré, désormais, jusqu'au coeur du lieu premier de la République, l'école, le collège, le lycée ? Cette République, qui dès le premier article de notre Constitution se déclare « indivisible, laïque, démocratique et sociale »...Oui, que nous nous réveillions pour refaire vivre les « Lumières » face à ceux que l'on a laissés, année après année, instrumentaliser l'islam, fermant les yeux au nom de quelque mauvaise conscience bien commode sur ses dérives, son enseignement manipulé, le financement dévoyé de ses lieux de culte.**

La tragédie de Conflans-Sainte-Honorine, dont les ressorts sont clairement identifiés, confirme de la pire des façons le combat que l'islam radical a engagé contre la laïcité. Un enseignant qui, s'appuyant sur les caricatures publiées par Charlie Hebdo, apporte à ses élèves de quatrième des éléments de connaissance et de compréhension de ce qu'est, en France, la liberté d'expression, devient l'objet de la vindicte de parents qui vont jusqu'à faire pression sur les responsables du collège et porter plainte, au nom du comble de la pudibonderie, la nudité d'une caricature . Et, ce, tandis que dégouline la haine sur les réseaux sociaux et, qu'aujourd'hui, il est possible d'entendre les propos insupportables d'un des membres du conseil des imams de France qui figure parmi les personnes qui ont été interpellées suite à cet assassinat, dérouler une accusation en règle contre le professeur « voyou » . ...

Jusqu'où ? Faudra-t-il renoncer dans notre état de droit au prétexte d'une communauté religieuse à ce qui fonde la laïcité, la liberté de conscience ? Que ne rappelle-t-on, en effet, que dans notre république laïque, la liberté de conscience est première et surpasse la liberté religieuse que garantit la loi de 1905 (1). En garantissant, d'abord, la liberté de conscience, la république laïque permet indifféremment de vivre sa foi ou de ne point en avoir. Elle ne fait pas de la foi une question politique; le sacré n'a pas à s'immiscer au coeur des institutions, de les subvertir et, par un glissement continu des postures, à verser dans une manière de prosélytisme. Nous devons, impérativement, défendre cette singularité dans un monde où le religieux, qui est du domaine du privé, investit partout le champ politique et emprisonne les libertés. Que reste-t-il aujourd'hui de la Turquie d'Ataturk qui embastille les journalistes et laisse mourir une avocate en prison ?...

Bien sûr, dans les heures qui ont suivi l'assassinat de Conflans-Sainte-Honorine, quelques unes des figures de l'islam ont réaffirmé leur soutien à la liberté d'expression et leur dégoût du meurtre de Samuel Paty. L'imam de Bordeaux Tarek Oubrou était de ceux-là, une fois encore, déclarant : « . À l'image de la nation française, les Français de confession musulmane sont aussi choqués que les autres citoyens, ajoutant : « On ne peut pas s'empêcher de lier l'islamisme à l'Islam, le terrorisme à l'islamisme. Ce sont des opérations cognitives qui font des associations inconscientes et malheureusement ce type de crime renforce les préjugés". Comment ne pas être tenté de lui dire : « allez-vous mettre, enfin, votre autorité intellectuelle au service d'un islam de France ? Que n'a-t-on entendu de discours à ce sujet et de vellétés politiques ?

En ce dimanche d'hommages dont la profondeur fait écho à « Nous sommes tous Charlie » le pays semble touché, comme il ne l'a jamais été depuis 2015. Et, ce, malgré bien d'autres drames issus de ce terrorisme islamique, auquel il faut apporter des réponses multiples, sécuritaires assurément et sans compromis avec les prosélytes de l'islam radical, mais aussi par une mobilisation générale, sociale et culturelle qui redonne ses couleurs à une éducation populaire trop vite oubliée dans le basculement individualiste et consumériste de ces trente dernières années. Une manière d'alternative au déferlement de haine et à la banalisation de l'appel à la violence dont les réseaux sociaux sont le théâtre.

1. Rappel : La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.



Joël Aubert

*Crédit Photo :*  
*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 18/10/2020*  
*[Url de cet article](#)*